



Section des Vosges



Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui doit se tenir le CSA réseau, relatif aux emplois 2024 à la DGFIP.

D'habitude, la DG essaye de minimiser le désastre (36000 emplois supprimés depuis la création de la DGFIP) en expliquant que « cette année c'est moins pire que l'année précédente ».

Cette année, elle ose le « pour la première fois de son histoire, le solde en matière d'emplois est positif : 148 ».

La réalité des chiffres est une chose, celle des faits en est une autre : nous perdons 200 emplois au PLF 2024, et absorbons en parallèle un transfert de 348 emplois. Ce ne sont donc pas 148 créations nettes, mais un solde positif dû à des transferts de missions, notamment des douanes et de la taxe d'urbanisme.

Vous trouverez ci-joint le tract national qui expose de quelle façon les services relocalisés et centraux vont bénéficier de ces emplois, au détriment des directions territoriales qui elles, continuent à perdre des emplois.

La répartition par catégorie parle aussi d'elle-même, puisque ce sont les catégories C et B qui sont les plus touchées.

Dans les Vosges, le discours sera probablement identique qu'au niveau national. La DDFIP va encore une fois nous annoncer fièrement la création de 8 emplois, alors qu'en réalité c'est le CCA (centre contact amendes) – service relocalisé, qui concentre la création de 15 emplois.

Si le CCA voit arriver 15 nouveaux agents (1A 3B 11C), cela signifie que les autres services (direction, SIP, SIE, SGC, SPFE, SDIF) vont devoir absorber la suppression de 7 emplois.

Ce ne sont donc pas 8 créations d'emplois, mais 15 créations fléchées au CCA et 7 suppressions dans le réseau de la DDFIP 88. Ce qui, pour le quotidien des collègues, est sensiblement différent.

Ce qui se décide au niveau national se traduit automatiquement en local. Ici aussi, les services relocalisés absorbent les créations d'emplois au détriment des autres services.

La DGFIP continue d'astiquer sa belle vitrine, pendant que dans l'arrière-boutique les services sont à bout et exsangues.

Les collègues des services relocalisés, une fois les priorités en tous genres parvenues à leur terme, subiront, eux aussi, des suppressions d'emplois. La preuve, le SAPF du 88 subira en 2024 une suppression de 2A, bien que ce soit un service relocalisé jusqu'alors épargné. Et ce n'est pas le seul SAPF à subir des suppressions d'emplois au niveau national.

Autre sujet, celui de l'attractivité de notre administration et particulièrement des services relocalisés. Si les 15 emplois fléchés au CCA ne sont pas pourvus par des sorties d'écoles ou des mutations d'agents titulaires, il sera procédé une nouvelle fois à une vague de recrutement de contractuels. On obtient ainsi des services avec en leur sein des personnes qui ont une rémunération différente, un statut différent, une sécurité d'emploi différente, des règles de gestion différentes, mais qui font exactement le même travail.

Et l'administration a tout anticipé puisqu'il est prévu de recruter cette année **1500 à 1600 emplois contractuels**.

C'est un démantèlement, pièce par pièce, de notre statut et de notre administration.

Le CSA local du 88 relatif aux emplois 2024 aura lieu le 11 janvier 2024. La direction aura la lourde tâche de décider quels emplois seront supprimés et à quel endroit. Nous reviendrons vers vous pour vous annoncer la déclinaison locale de ces suppressions.

D'ores et déjà, vous trouverez ci-dessous la répartition de l'évolution des emplois par catégorie, en distinguant les services relocalisés des autres services.

VOSGES 2024	IDIV CN	A	B	C	TOTAL
Évolution CCA		+1	+3	+11	+15
Renfort Taxe Urbanisme			+2		
Évolution SAPF		-2			
Évolution autres services	-1	+2	-4	-4	-7
Total affiché par la DDFIP	-1	+1	+1	+7	+8